

Lettre d'information – juillet 2021

Le nombre de nos adhérents est en constante augmentation et nous comptons actuellement environ 115 membres cotisants.

Taxe de séjour

Sur les 1022 factures envoyées, il y a eu une centaine de réclamations qui ont été examinées sur place avec les propriétaires. Il semble que la grande majorité des problèmes a pu être résolue.

Compte tenu de ce millier de factures envoyées et du fait que la plupart des résidences secondaires sont la propriété de plusieurs personnes (époux et épouse, hoirie, parents et enfants), on peut estimer que nous sommes environ 2000 résidents secondaires à Vercorin.

Echange avec la Présidente de la commune, Mme Sylvie Masserey-Anselin

Lors de cet échange en présentiel le 22 mai entre le comité des R2 et la Présidente de la commune, cette dernière a relevé la présence précieuse des nombreux R2 lors de la crise du COVID, une présence qui a permis le maintien d'une activité villageoise. Il y a environ 600 personnes qui résident en permanence à Vercorin. Pendant la haute saison, ce nombre monte à 5000 personnes dont une part importante est constituée de résidents secondaires et de leurs hôtes. Mme Masserey a également insisté sur l'importance de maintenir à Vercorin un tourisme de famille, de développer un tourisme des 4 saisons, d'augmenter les infrastructures du Creux du Lavioz ou encore de favoriser la transition énergétique.

Nous tenons à relever le grand esprit d'ouverture et d'écoute de Madame la Présidente ainsi que son désir d'une collaboration constructive avec les R2.

La plupart des points qui suivront, ont été abordés lors de la discussion avec Mme Masserey-Anselin.

Taxes ordures, eau et égouts

Le montant des différentes taxes est environ 1/3 plus élevé à Chalais-Vercorin que dans la Commune d'Anniviers sans que nous puissions en donner une explication. Cependant, indépendamment des différences inter-communales, chaque commune est tenue d'avoir un compte équilibré pour les différentes taxes, un bilan qui se trouve dans Chalais Info de mai 2021, page 18.

Le compte « égouts », d'un montant de 150'00 francs, est déficitaire d'environ 30'000 francs (20%), raison pour laquelle la commune souhaite établir un nouveau règlement.

Le compte « hygiène », à savoir les ordures, montre un gain de 176'000 francs pour une dépense de 43'000 francs ce qui est clairement disproportionné, même si on admet que ce gain constitue une réserve pour la construction du futur éco-point. En effet, la déchetterie à l'entrée du village sera transformée en un éco-point où on pourrait également déposer les déchets organiques de la cuisine. Cette transformation n'aura pas lieu dans l'immédiat car ce futur éco-point sera mis à un endroit dont le choix n'est pas encore formellement décidé. Quant à la déchetterie en bas du village, la partie « déchets de jardin » sera maintenue. En revanche, les bennes pour les objets encombrants seront supprimées et il faudrait amener ces déchets vers la déchetterie centrale à Bramois. Cependant, cette suppression n'aura lieu ni cette année, ni l'année prochaine, à moins d'une décision contraignante de la part du Canton.

Le compte « eau potable », d'un montant d'environ 380'000 francs, est équilibré avec un gain de 14'000 francs ce qui représente 3% des dépenses. Il y a une taxe par chalet d'un montant de 237.35.

Ce montant est complété par des « frais de réseau de jardin » pondérés par la surface, une sorte de taxe supplémentaire pour arrosage de jardin qui peut s'élever jusqu'à 220 francs. Cette taxe mérite discussion. En effet, l'arrosage des terrains autour des chalets à Vercorin ne fait pas partie des mœurs des R2 sauf dans de rares exceptions et les R2 ne possèdent généralement pas de jardins potagers qu'il faut arroser régulièrement. Le mode de calcul de cette taxe s'éloigne donc du principe de causalité qui se trouve à la base du calcul des différentes taxes. La consommation d'eau par les R2 se fait essentiellement en fonction du nombre d'occupants du chalet tributaire du nombre de pièces. Compte tenu que le compte « eau potable » est globalement équilibré, la suppression du poste « frais de réseau du jardin » doit évidemment être compensée, par exemple en se basant sur le mode calcul de la taxe de séjour, qui tient compte du nombre des pièces du chalet, pour évaluer la consommation réelle de l'eau.

La discussion concernant les différentes taxes n'est donc pas close et se poursuivra.

Luminaire mal dirigés

Les luminaires sont mal dirigés et éclairent tout autant les chalets et les champs environnants que la route. Les autorités en sont conscientes et, en collaboration avec les R2, des solutions vont être cherchées.

Fontaine sur la place du village

Personne n'est très heureux de cette nouvelle fontaine. Lors d'une rencontre sur place avec différentes personnes qui ont manifesté leur mécontentement, un accord s'est dégagé concernant la nécessité de remplacer le bec de la fontaine, l'allègement de l'entourage immédiat de la fontaine et le remplacement partiel du goudronnage de la place centrale du village par des pierres naturelles.

Téléphérique Chalais-Vercorin

Le nouveau tracé du téléphérique Chalais Vercorin, léger déplacement côté ouest par rapport au tracé actuel, a reçu le feu vert de tous les services cantonaux et se trouve actuellement au Conseil d'Etat qui prendra la décision encore cette année. Il semble que sa décision ne peut être que positive compte tenu des accords de tous les services concernés.

Le projet alternatif (Daval – contournement du Mont côté sud-est) dégrade singulièrement la vue depuis Vercorin vers le Val d'Anniviers et prétérite la vie des élèves pour se rendre à l'école, une prestation indispensable pendant toute l'année en comparaison de l'activité touristique limitée à quelques mois. Enfin, il semble qu'il n'est pas évident que la solution Daval puisse bénéficier des subventions des pouvoirs publics comme c'est le cas actuellement.

Télesiège au Mont Major

Il sera construit cet été et sera prêt pour la prochaine saison d'hiver.

Transition énergétique définie par l'Etat du Valais

La commune prend cette problématique très au sérieux. Pour avancer concrètement dans ce domaine et pouvoir faire des propositions pratiques, les autorités ont décidé de se faire accompagner par des professionnels en la matière (Oiken).

Nouveau plan d'affectation de zone (PAZ) selon la LAT

La loi d'aménagement du territoire (LAT) votée sur le plan fédéral en 2013 et la loi d'application cantonale avec le plan directeur cantonal obligent les communes à définir leur vision territoriale pour définir l'emplacement des différentes activités pour les 30 ans à venir.

Cette vision à long terme se base notamment sur des critères tels que qualité de vie, qualité du bâti, densification ciblée et qualitative, redimensionnement quantitatif des zones à bâtir, relier les centres historiques et fonctionnels, favoriser la mobilité douce et les transports publics.

Dans le cadre de cette vision à long terme, la commune devra diminuer la zone à construire d'environ 400'000 m² ce qui est l'équivalent de 400 chalets/maison sur un terrain de 1000m². Selon le document officiel de la Commune de Chalais concernant le Plan d'affectation de zone de mai 2021 (PAZ), « l'essentiel des besoins pour de nouveaux logements se situe en plaine, un redimensionnement des réserves sur le mi-côteau et à la station de Vercorin est inévitable ». Par conséquent, « la commune a décrété les zones à bâtir de Briey et Vercorin : zones réservées ». En clair, cela signifie un blocage momentané de toute construction.

En matière de timing, une information publique dans une optique participative a eu lieu au printemps 2021. Sur la base de cette discussion et des commentaires qu'il a reçus, le Conseil municipal élaborera un projet qui définit les principes de développement, un projet qui sera transmis au Canton en hiver 2021/2022. La réponse du Canton est prévue pour fin 2022. La commune élaborera alors un règlement détaillé qui concernera les propriétaires, un règlement qui sera soumis à une enquête publique en 2023 avec la possibilité de faire opposition pour les propriétaires concernés. L'homologation définitive par le CE est prévue en 2024.

Vercorin Tourisme SA (VTSA)

Vercorin Tourisme SA est une structure mise en place par la Commune de Chalais pour coordonner les activités touristiques de Vercorin. Y sont représentés la Commune de Chalais, la Société de télécabine, le Bureau d'affaire touristique, Swisspeak Resort, Verco R2, la Véranda, la Société de développement, la Fondation Edouard Vallet, l'Oiseau bleu et les Associations des agences du Val d'Anniviers. Jacques Perret nous représente au Conseil d'administration. Les ressources de VTSA sont composées essentiellement par les taxes de séjour.

L'objectif de VTSA consiste à augmenter les nuitées de 30% en utilisant davantage les capacités existantes et à accroître l'utilisation des remontées mécaniques en développant sa fréquentation en été, en automne et pendant les basses saisons en hiver. La diminution, ou du moins la non augmentation, du bilan carbone fait également partie de ses objectifs.

La VTSA, outre la gestion de l'Office du tourisme, s'occupe actuellement surtout de l'aménagement du Creux du Lavioz destiné aux activités pour enfants jusqu'à 12 ans. Les Avouintsettes (derrière Virage Sport) est destiné aux activités pour enfants jusqu'à 6 ans. L'aménagement du Creux du Lavioz, dont une première étape sera réalisée en 2022, consiste notamment par la mise en place de structures telles que :

- Réaménagement des locaux et extension de la terrasse
- Tapis roulant pour le ski et le vélo pour enfants
- Téléskis pour enfants
- Luge mécanique
- Pataugeoire avec l'eau du bisse
- Gradins au bord du terrain de tennis pour des spectacles

Le projet d'aménagement du Creux du Lavioz a été envoyé aux membres des R2. Il a fait objet d'une présentation en présentiel à Vercorin et par vidéo-conférence pour les R2. D'éventuelles remarques peuvent être faite jusqu'au 15 août 2021 en les communiquant à la direction@vercorin.ch.

Par ailleurs, il a été décidé de nommer un directeur unique pour Vercorin Tourisme SA, le Téléférique Chalais-Brie-Vercorin et la Télécabine Vercorin SA. Le choix s'est porté sur Arthur Clivaz, l'actuel président de Vercorin Tourisme SA, une fonction qui sera reprise par Thomas Steiner.

5.7.2021

Andreas Saurer